



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

DRAAF DES PAYS DE LA LOIRE





Le monde agricole a été confronté en 2022 à de multiples crises, reflets de la transition en cours en matière de changement climatique et de circulation des agents pathogènes.

Le gel, la sécheresse, la grippe aviaire et les impacts de la guerre en Ukraine ont mobilisé tous les services de la DRAAF pour accompagner les professionnels dans cette période critique, et la coordination des directions départementales interministérielles fut particulièrement nécessaire cette année.

En plus des dispositifs existants concernant notamment les aides aux investissements agricoles, à l'installation ou à la conversion à l'agriculture biologique, de nombreux dispositifs nouveaux ont été ouverts et ont généré un flux d'instruction et de paiements auxquels les agents ont fait face avec efficacité. Ceux répondant à la crise de la grippe aviaire ont généré un surcroît d'activité particulièrement important.

L'activité de contrôle de la DRAAF a globalement répondu aux objectifs nationaux. Le bilan montre l'importance de maintenir, collectivement, un haut niveau de communication sur les enjeux de la réglementation afin d'en améliorer la mise en oeuvre sur le terrain.

Le recensement agricole est dorénavant en phase d'exploitation des données : les premiers résultats sont disponibles aux niveaux régional, départemental et par établissement de coopération intercommunale.

Ils reflètent en particulier l'importance d'investir dans le renouvellement des générations des agriculteurs qui seront nombreux à partir en retraite dans les 10 prochaines années.

A cette fin, les enjeux de formation sont cruciaux, en tenant compte de toutes les découvertes et innovations à intégrer en matière d'agro-écologie, de résilience des systèmes de production agricole et forestiers, de sécurité sanitaire. Le bilan du Projet régional de l'enseignement agricole 2018-2022 réalisé dans cet esprit donne une base solide pour l'élaboration du futur PREA 2023-2027.

Afin de favoriser le dialogue entre services et notre capacité à anticiper les enjeux à venir, dans un contexte de profonde mutation administrative (transfert du FEADER à la Région) et technique (changement climatique, agroéconomie...), un projet de service a été réfléchi, présenté en assemblée générale, puis mis en oeuvre au travers de 26 actions.

Les agents de la DRAAF se sont pleinement mobilisés pour décliner les politiques publiques du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire afin de contribuer au développement durable des filières de notre région.

*Benoît JACQUEMIN
directeur régional par intérim*

Accès direct
au contenu
en cliquant
sur les n°
de pages



Éditorial	p. 1
La crise de l'influenza aviaire hautement pathogène en Pays de la Loire	p. 3
Accompagner la modernisation et la structuration des filières agricoles et agroalimentaires	p. 4
Former les nouvelles générations et assurer le renouvellement dans les métiers de l'agriculture	p. 6
Assurer la sécurité sanitaire et promouvoir une alimentation de qualité	p. 8
Soutenir la transition agro-écologique de l'agriculture et de la forêt, assurer une gestion durable des ressources	p. 9
Produire de la connaissance au service des politiques publiques et des acteurs économiques	p. 12
Animer la communauté de travail, valoriser les compétences et moderniser l'action publique	p. 13
Organigramme des services	p. 14
La "ferme Pays de la Loire" : une agriculture très diversifiée	p. 15



Élèves de l'enseignement agricole

Crédit : Xavier Remongin / agriculture.gouv.fr



Entretien de berges

Crédit : Xavier Remongin / agriculture.gouv.fr

L'AGRICULTURE, L'AGRO-ALIMENTAIRE ET LA FORÊT EN PAYS DE LA LOIRE

La crise de l'influenza aviaire hautement pathogène en Pays de la Loire

vaccination volailles
sécurité
IAHP
grippe aviaire
confinement
indemnités

intervention vétérinaires État
 équarissage
 sanitaire
 filière
 périmètre
 confinement
 canards
 boules
 poulaillers



Crédit : Pascal Xicluna / agriculture.gouv.fr



Crédit : Pascal Xicluna / agriculture.gouv.fr



Crédit : Pascal Xicluna / agriculture.gouv.fr

Après un premier cas de grippe aviaire en Vendée en janvier 2022 dans un élevage de dindes, une accélération de la propagation du virus s'est confirmée par un emballement fin février, qui ne s'est apaisé qu'en mai, une fois réalisé le dépeuplement autour des 840 foyers des Pays de la Loire et des Deux-Sèvres.

Plus de 30 000 tonnes de cadavres ont dû être évacuées. Face à l'extension de la crise dans les départements de la Vendée, du Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Loire-Atlantique, la DRAAF a mis en place des réunions par visio-conférences entre services de l'État d'une part et avec les professionnels d'autre part, dès le 2 mars, et a soutenu les services très mobilisés des DDetsPP¹ dans leur actions de coordination et de terrain. Elle s'est particulièrement impliquée dans le suivi de la collecte des cadavres, la cartographie et les indemnités, ainsi que dans la mobilisation des renforts.

Après une longue période de vide sanitaire, le repeuplement des élevages a repris au début de l'été.

Dès la mi-septembre 2022, un nouveau cas d'IAHP a été repéré en Maine-et-Loire. La diffusion du virus a été facilitée par sa présence endémique dans la faune sauvage.

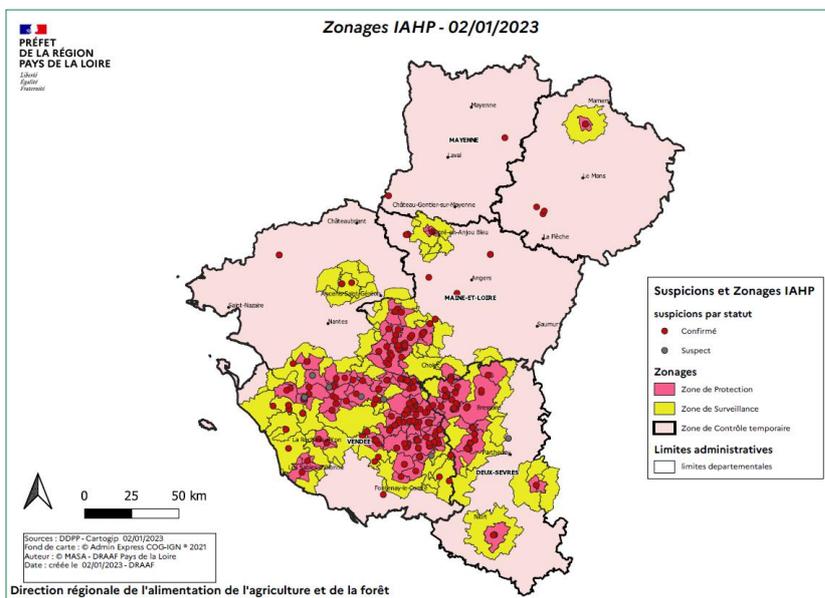
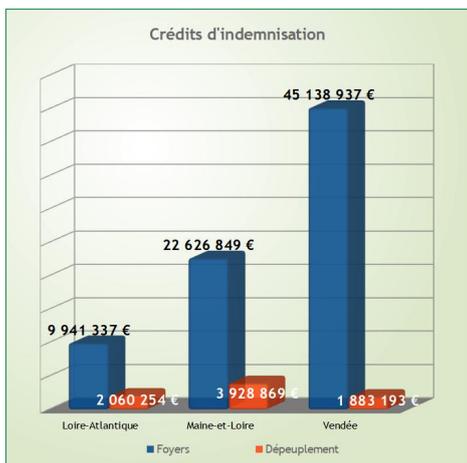
L'imposition précoce de mesures de biosécurité et une vigilance particulière sur les élevages de canard (le canard peut être porteur sain pendant quelques jours avant de déclarer des signes cliniques) ont néanmoins permis d'éviter la flambée observée au printemps ; le virus s'est propagé de façon plus sporadique, avec 202 foyers fin 2022, la propagation commençant à décroître en fin d'année.

Début 2023, la tendance est aujourd'hui à une accalmie, mais les services restent pleinement mobilisés, gérant de façon concomitante les suites de la crise du printemps (indemnités sanitaires et dispositifs d'aides économiques) et la crise en cours.

Au 31 décembre, 805 dossiers d'indemnité sanitaire étaient instruits pour un montant de 85 M€.

Au niveau national, pour les aides économiques, 27,4 M€ ont été versés aux accoueurs grâce au dispositif d'avance, et 10 M€ pour le secteur aval. Sur le seul bassin de production de l'ouest, 38,5 M€ d'avance ont été versés pour les éleveurs amont. Ce volet de gestion de crise s'appuie sur les DDT(M)² mobilisées depuis fin 2022.

1 DDetsPP : direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
 2 DDT(M) : direction départementale des territoires (et de la mer)



ACCOMPAGNER LA MODERNISATION ET LA STRUCTURATION DES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Contribuer à l'orientation, au soutien et à la structuration des filières, au développement agricole, et au développement durable des territoires ruraux

Chiffres clés 2022



Aides au titre des organisations communes de marchés (OCM)

Investissements viti-vinicoles

- 133 dossiers instruits pour 110 retenus et un montant d'aides de 5,2 M€
- Montant d'aides liquidées : 1,748 M€

Restructuration du vignoble

- 532 dossiers déposés pour 757 ha à restructurer
- Missions de contrôles : 762 (dont 278 pour arrachages préalable)
- Montant d'aides liquidées : 2,734 M€



Crédit : Cheick Saïdou / agriculture.gouv.fr

Bois et plants de vigne

- Surfaces vigne-mère inscrites : 339 ha
- Déclarations de pépinières : 38 contrôles - 1,5 millions de plants
- Prospection flavescence dorée : 149 parcelles - 28 ha
- Total contrôles terrain : 110 jours

Programmes opérationnels fruits et légumes

- 7 contrôles portant sur 13,24 M€
- Opérations de non récolte : 120 ha (105 ha de mâche - 9 ha de poireaux - 5 ha de radis)

Élevage

- Missions en abattoir : 84 (pesée, classement, mesurage des animaux)
- Passages sur les marchés gros bovins et veaux (cotations en vif) : 75

Pour cette seconde année de transition de la programmation FEADER¹, le volet élevage du plan de compétitivité et d'adaptation des entreprises (PCAE) a maintenu son élargissement défini en 2021, sous l'impulsion du plan de relance, en faveur du bien-être animal et de la biosécurité. Près de 1000 dossiers ont été déposés pour environ 30 M€ d'aides demandés. Pour cette dernière année de programmation, les engagements s'élèvent à 3 M€ pour les crédits de l'État et 2,8 M€ pour les crédits du plan de relance, portant ce dernier à 12,6 M€ cumulés sur 2021 et 2022.

Le PCAE - Végétal a vu en 2022 une augmentation des aides attribuées, 7,3 M€ contre 6,6 M€ en 2021, revenant au niveau de programmation de l'année 2020. Comme les années précédentes, les outils de substitution et de prévention à l'usage des produits phytosanitaires tiennent la part belle des matériels financés : lutte mécanique contre les adventices, semoirs de semis direct et matériel d'entretien de couverts pour la viticulture. A noter l'augmentation des dossiers viticoles (+50), portant notamment sur les dispositifs de protection contre le gel pour répondre à la nécessaire adaptation au changement climatique.

1 FEADER : fonds européen agricole pour le développement rural

La DRAAF, le Conseil Régional et les acteurs économiques, dont LIGEPACK centre technique pour les emballages, ont questionné les entreprises ligériennes sur leurs besoins pour leur transition en matière d'emballages et sélectionnent quelques actions communes pour y répondre. Le Dispositif national d'aide à l'investissement immatériel (DINAI) financé par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire pourra être utilisé dans ce cadre.

La DRAAF a géré l'enveloppe financière de 4 M€ dédiée au soutien des conversions en agriculture biologique en 2022 et a accompagné plusieurs actions pour le développement de l'agriculture biologique, telles des rencontres professionnelles entre Interbio et des distributeurs de la restauration commerciale et collective.

Enfin, le conseil de bassin viticole Val de Loire-Centre a été sollicité par les professionnels spécifiquement sur la problématique de l'emploi. Après un état des lieux des dispositifs existants, un groupe de travail a identifié plus précisément les besoins des entreprises, notamment sur les problématiques du logement et de la mobilité des salariés. Un plan d'action répondant à ces problématiques liste les dispositifs des différents acteurs de l'emploi pouvant être sollicités par les professionnels.



86 M€ pour soutenir les éleveurs victimes de l'envolée du coût de l'alimentation animale en 2022

La guerre en Ukraine entraîne des perturbations fortes dans l'approvisionnement de l'économie, en termes de flux comme de prix. Les matières premières agricoles, et notamment les céréales et les protéines végétales, ont vu leur prix fortement augmenter, impactant ainsi le coût des aliments payés par les éleveurs. Le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a mis en place deux dispositifs pour compenser une partie des surcoûts d'alimentation animale :

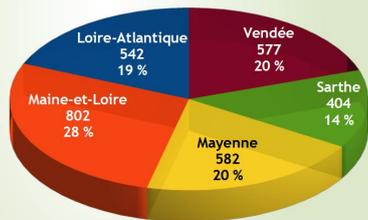
- Le premier destiné directement aux éleveurs a été instruit par les DDT(M) de la région et a concerné 8 300 éleveurs pour 29 M€ d'aides payées,
- Le second dédié aux opérateurs en contrat de production ou d'intégration avec des éleveurs, qui supportent eux-même la hausse du coût des aliments, a concerné 38 entreprises, qui ont perçu au total plus de 57 M€.

ACCOMPAGNER LA MODERNISATION ET LA STRUCTURATION DES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

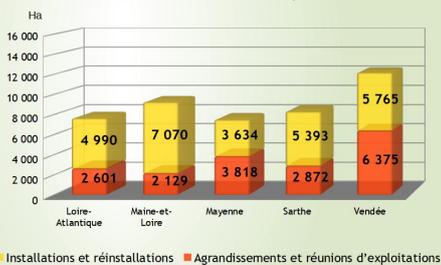
Préserver le foncier agricole et encadrer l'exploitation des terres

Chiffres clés 2022

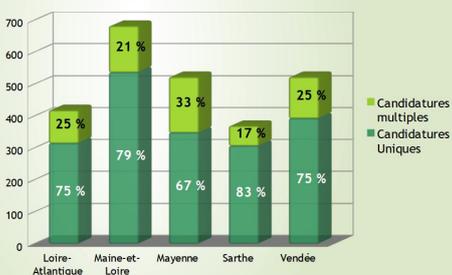
Demandes d'autorisations d'exploiter



Surfaces autorisées selon l'opération



Pression sur le foncier à l'installation



Tutelle des opérations de la SAFER Pays de la Loire par la DRAAF commissaire du gouvernement :

- . 354 acquisitions amiables de plus de 120 000 €,
- . 122 acquisitions par préemption,
- . 1008 rétrocessions à la vente et à la location,
- . 33 conventions établies entre la SAFER et les collectivités

Une légère baisse du nombre des demandes enregistrées en 2022

2907 demandes d'autorisations d'exploiter ont été enregistrées dans les directions départementales des territoires (et de la mer), soit une baisse de 8 % par rapport à 2021 (3 150 en 2021, 2 450 en 2020, 3 190 en 2019).

La part d'activité pour les installations en croissance

90 % des demandes sont soumises au contrôle des structures, dont 87 % pour dépassement du seuil de contrôle fixé à 45 hectares.

65 % des demandes ont pour objet l'agrandissement de l'exploitation ou la réunion d'exploitations (72 % en 2021), et 34 % l'installation d'un nouvel agriculteur, en individuel ou en société (28 % en 2021).

24 % des demandes sont en concurrence avec au moins une autre demande. 91 % des décisions notifiées sont des autorisations dont 87 % sont délivrées par voie tacite à l'échéance du délai de 4 ou 6 mois donné au préfet de région pour statuer. Seulement 6 % des décisions sont des refus. Le reste porte sur des autorisations partielles (soit 3 %).

Une baisse de 24 % des surfaces ayant fait l'objet d'une autorisation est constatée, 60 % des surfaces attribuées le sont pour des installations.

Près de 45 500 hectares ont fait l'objet d'une autorisation en 2022 (60 000 hectares en 2021, soit 24 % de moins, 42 000 ha en 2020, 50 800 ha en 2019),

dont 18 000 ha pour des agrandissements ou opérations sans agrandissement avec entrée d'un nouvel associé soumises à autorisation (-42 % par rapport à 2021), et 27 100 ha pour des installations et réinstallations (-5 % par rapport à 2021).

Un nouveau dispositif de contrôle de l'accès au foncier des sociétés

Créé par la loi n° 2021-1756 du 23/12/2021 (dite "Sempastous") pour lutter contre l'accaparement des terres agricoles, le dispositif introduit un régime d'autorisation des opérations de cession de parts sociales pour les sociétés détenant/mettant en valeur du foncier agricole.

Les sociétés dont les opérations de cession porteront atteinte aux besoins en installation de nouveaux agriculteurs ou de consolidation d'exploitations, devront proposer des mesures foncières compensatoires.

Le décret d'application étant également publié, ce dispositif verra sa pleine mise en œuvre en 2023 par la SAFER, les directions départementales des territoires (et de la mer) et la DRAAF.



Crédit : Cheick Saïdou / agriculture.gouv.fr



Élaboration du programme pluriannuel d'activités de la SAFER (PPAS) 2022-2028

La DRAAF a accompagné l'élaboration du PPAS 2022-2028 de la SAFER, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2022. Ce document stratégique fixe les orientations et actions de la SAFER pour la période, et évolue vers une prise en compte renforcée des enjeux :

- . du renouvellement des générations (installations et transmissions),
- . des stratégies régionales sur la préservation de l'eau et de la biodiversité, dans un objectif de complémentarité entre agriculture et environnement,
- . du développement de dispositifs de portage du foncier facilitant l'accès au foncier des futurs agriculteurs en particulier,
- . de l'accompagnement des collectivités dans leurs stratégies foncières.

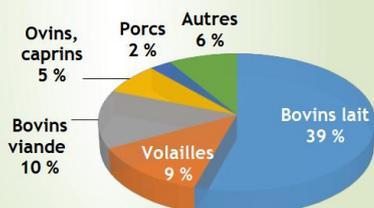
FORMER LES NOUVELLES GÉNÉRATIONS ET ASSURER LE RENOUVELLEMENT DANS LES MÉTIERS DE L'AGRICULTURE

Accompagner l'installation des jeunes agriculteurs et favoriser la transmission des exploitations

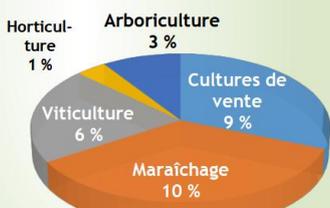
Chiffres clés 2022

(sources : VALOSIRIS - DDT(M)/SEA)

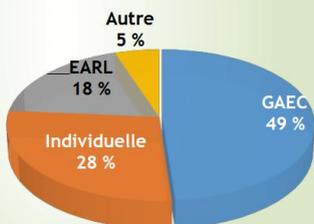
Place des productions animales dans les installations 2022



Place des productions végétales dans les installations 2022



Forme juridique des installations aidées 2022



Credit : Xavier Remonin / agriculture.gouv.fr

AITA : Répartition des financements à l'installation



Le renouvellement des générations en agriculture

Après la crise COVID qui a perturbé la formalisation des projets d'installation depuis 2020, la dynamique régionale antérieure a repris en 2022 avec 596 projets d'installation aidée, dont 575 cofinancés par des crédits FEADER dans le cadre du programme de développement rural régional et 21 au titre du règlement en faveur des secteurs équin et de la saliculture.

Ce résultat est en progression notamment en Mayenne et en Sarthe, par rapport aux trois dernières années. Le montant global des dotations jeune agriculteur (DJA) allouées représente 16,64 M€ dont 3,24 M€ de l'État, 0,3 M€ de la Région et 13,1 M€ du FEADER, le montant moyen de DJA approchant 28 400 €.

Sur la programmation FEADER en cours dont 2022 est la dernière année, 4 662 projets d'installation ont été soutenus dans le cadre du programme de développement rural régional des Pays de la Loire pour une somme globale de 107,8 M€ dont 20,3 M€ de l'État, 1,5 M€ de la Région et 86 M€ de cofinancement européen.

Les prévisions transmises par les structures labellisées chargées de la préparation des candidats à l'installation confirme une activité particulièrement soutenue en 2022 :

plus de 1 400 porteurs de projet reçus au Point Accueil Installation et plus de 800 rendez-vous organisés par les centres d'élaboration du plan de professionnalisation personnalisé (CEPPP) dont les prescriptions en matière de formation permettent de conforter les compétences et le projet du candidat.

Caractérisation des projets d'installation en 2022

Plus des 2/3 des installations sont envisagés en élevage, en majorité sous forme sociétaire (GAEC), dans les filières bovins lait et viande.

La part du végétal spécialisé se maintient à 30 % des projets, la majorité en grandes cultures et maraîchage biologique.

L'installation aidée en agriculture biologique représente 1/3 des projets, part relativement stable depuis le début de la programmation.

Les installations hors cadre familial représentent 40 % des projets aidés.

Plus d'un tiers des bénéficiaires de la DJA s'engagent dans des actions agroécologiques, courant sur les 4 premières années de leur installation.

Près des 2/3 des porteurs de projet ont un coût de reprise/modernisation supérieur à 200 000 €.

Les missions relatives à l'aide financière à l'installation ont été transférées à la Région fin 2022.

L'action de l'État pour l'installation en agriculture

Le programme d'accompagnement à l'installation et à la transmission (AITA) a pour objectifs de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs et de faciliter la transmission des exploitations à ces candidats.

L'État labellise et finance les structures qui préparent les candidats à l'installation afin que ceux-ci acquièrent les compétences nécessaires pour être chefs d'exploitation : points accueil installation, centres d'élaboration des plans de professionnalisation personnalisés, centres de formation du stage collectif "21 heures". Il soutient également les nouveaux installés par un accompagnement technico-économique dont l'objectif est de sécuriser la mise en œuvre du projet.

Enfin, l'État finance également la sensibilisation des futurs cédants et leur conseil individuel à la transmission, ainsi que la communication et l'animation sur le métier d'agriculteur et sur la politique régionale d'installation-transmission.

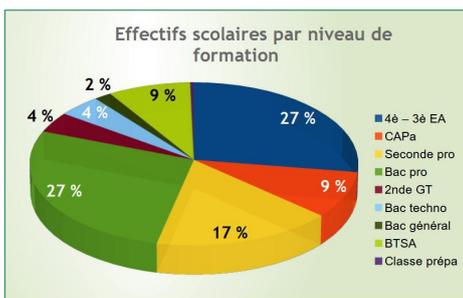
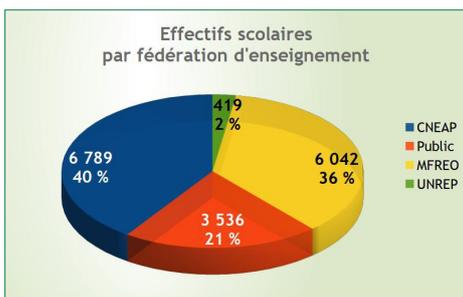
1,2 M€ a été attribué au programme AITA en 2022.

FORMER LES NOUVELLES GÉNÉRATIONS ET ASSURER LE RENOUVELLEMENT DANS LES MÉTIERS DE L'AGRICULTURE

Piloter l'enseignement agricole, avec des partenaires et des projets

Chiffres clés 2022

- 16 786 élèves
- 96 établissements
- 8 226 filles (49 %) - 8 560 garçons (51 %)
- 5 600 apprentis



Résultats aux examens de l'enseignement agricole

	Pays de la Loire	National
CAPa	97,8%	96,1%
Bac pro	88,9%	86,3%
Bac techno	96,3%	97,3%
BTSA	82,3%	78,3%
Total	88,8%	86,4%

Budget régional : 58,92 M€

Enseignement privé :	50,6 M€
Aides sociales aux élèves :	5,7 M€
Mise en œuvre de l'enseignement (établissements publics) :	2,2 M€
Organisation des examens :	20 K€
Appui Covid-19 :	0,4 M€

Bilan de la rentrée scolaire 2022

Le dispositif de l'enseignement agricole ligérien a accueilli près de 22 500 jeunes en formation, dont près de 25 % en contrats d'apprentissage.

Le budget consacré à l'enseignement agricole représente près de 59 millions d'euros à destination du fonctionnement des établissements privés, l'aide sociale aux élèves, l'accompagnement des établissements et la mise en œuvre des examens, qui s'ajoutent aux 41,5 M€ de masse salariale pour l'enseignement public.

Avec 4 832 candidats diplômés et 88,8% de réussite globale, les résultats aux examens sont à nouveau supérieurs, de 2,4 points, à la moyenne nationale. La baisse du nombre de diplômés (-2 550), ainsi que celle du taux de réussite, par rapport à la session 2021 (-3,1 %), s'expliquent très certainement par la disparition, à la session 2022, de la certification du BEPA, qui concentrait de nombreux candidats et des taux de réussite au diplôme importants.

Les effectifs scolaires diminuent d'une centaine d'élèves.

Le constat d'une baisse importante (-14 % soit -216 étudiants) du recrutement en BTSA devra être analysé, d'autant qu'il est partagé avec l'Éducation nationale, et ne peut être expliqué par un transfert sur l'apprentissage.

A contrario les effectifs en premier cycle de l'enseignement secondaire (4^{ème} et 3^{ème}) augmentent fortement de 329 jeunes.

Les effectifs en apprentissage sont d'environ 5 600 soit près de 800 apprentis en plus (+20 %), par le double effet de la loi pour choisir son avenir professionnel et de la promotion de l'apprentissage.



Crédit : Étienne Perdriau - EPLEFPA Edgar Pisani - Montreuil-Bellay



Bilan du projet régional de l'enseignement agricole 2018-2022

Le CARIF-OREF¹ des Pays de la Loire a été sollicité pour réaliser l'évaluation du projet régional de l'enseignement agricole (PREA). La période 2018-2022 s'inscrit dans un contexte en forte évolution législativement parlant, auquel s'ajoute une crise sanitaire et économique.

Les principaux éléments conclusifs sont :

- des indicateurs à redéfinir, ces derniers n'étant pas totalement en adéquation avec les objectifs et la réalité du terrain,
- des pistes d'amélioration pertinentes comme le recours aux open badges dans un cadre de développement de l'attractivité de l'enseignement agricole, et les collaborations avec ses partenaires institutionnels dont le rectorat,
- des actions à faire perdurer, en particulier dans le cadre de la digitalisation et la communication.

Les préconisations faites par le CARIF-OREF pour l'élaboration du prochain PREA 2023-2027 portent sur :

- la communication qui doit être soutenue et plus personnalisée,
- la poursuite du suivi évaluatif et la redéfinition des indicateurs,
- la mobilisation des partenaires à poursuivre.

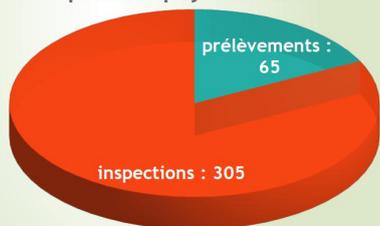
1 Centre d'animation et de ressources d'information sur la formation/Observatoire régional emploi formation

ASSURER LA SÉCURITÉ SANITAIRE ET PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

Garantir la qualité de l'offre, coordonner l'aide alimentaire, contrôler les végétaux et les produits végétaux, assurer la surveillance biologique du territoire

Chiffres clés 2022

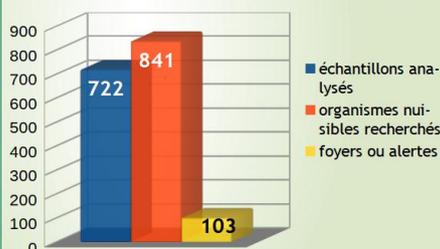
Sécurité sanitaire du végétal, produits phytosanitaires



Santé végétale, export



Recherches d'organismes nuisibles



Maladies à plan d'urgence

- 1 comité régional des politiques sanitaires animales et végétales (CROPSAV) Influenza aviaire
- 1 CROPSAV section végétale
- 1 entraînement à la réalisation d'un chantier d'éradication Nématode du pin
- 1 réunion de sensibilisation des acteurs de la filière porcine

Évènements

- 2 réunions du comité de suivi régional PHYTOSIGNAL
- 2 réunions du pôle régional environnement
- 2 réunions régionales "éducation des jeunes à l'alimentation"
- 10 formations des vétérinaires sanitaires
- 3 formations des étudiants vétérinaires
- 6 audits, dont 4 en abattoirs

L'influenza aviaire a largement impacté l'activité du service en 2022.

Pour autant, la préparation à affronter d'autres maladies - peste porcine africaine notamment - perdure. Cela passe par le suivi de la formation des vétérinaires sanitaires, la sensibilisation des éleveurs, ainsi que le maintien opérationnel des plans d'intervention d'urgence pour lutter contre les fléaux atteignant les végétaux.

De même, la coordination des plans de contrôles et de surveillance des denrées alimentaires, le suivi de leur réalisation et des suites administratives le cas échéant, a sous-tendu l'activité du service.

Le pôle santé des végétaux a mené avec l'Organisme à Vocation Sanitaire POLLENIZ environ 1500 inspections dont 450 auprès de 245 opérateurs pour la délivrance du passeport phytosanitaire nécessaire à la circulation des végétaux dans l'Union européenne, et 650 pour surveiller les dangers phytosanitaires, tels *Xylella fastidiosa*, capricorne asiatique, chancre coloré du platane, scarabée japonais... qui menacent la production alimentaire ou le patrimoine végétal.

Les 305 contrôles réalisés en 2022 dans le domaine phytosanitaire ont révélé

un fort taux de non-conformités, et près de 10 % d'entre eux ont fait l'objet de procédures judiciaires.

Diverses enquêtes ont été menées, en particulier dans le cadre du dispositif régional de recueil et de traitement des signalements liés à des épandages de produits phyto-pharmaceutiques "PHYTOSIGNAL", et consécutivement à des contrôles dits "paquet hygiène", lorsque des résultats d'analyses de prélèvements végétaux mettaient en évidence la présence de résidus de produits phytopharmaceutiques non autorisés ou dépassant les seuils autorisés, avec un risque pour la santé humaine en cas de consommation des denrées végétales concernées.

La DRAAF s'est investie pleinement dans la ré-orientation du Bulletin de santé du végétal (BSV 2.0), en accompagnant les acteurs du réseau régional d'épidémiologie-surveillance dans la recherche de cofinancements complémentaires à l'enveloppe Ecophyto.

Dans le domaine de l'alimentation, le service a accompagné les nombreux projets ligériens en cours, en particulier suite au plan de relance 2022, et a contribué en parallèle au déploiement de "Ma Cantine" auprès de la restauration collective.



PHYTOSIGNAL : un dispositif actif

Le dispositif régional de recueil et de prise en charge des signalements liés à des épandages de pesticides, mis en place début 2021, remplit plusieurs objectifs :

- centraliser et standardiser le recueil des signalements,
- caractériser les signalements (nombre, typologie...),
- apporter une information sur le cadre réglementaire des épandages signalés,
- assurer une réponse harmonisée sur le territoire régional et concourir à la mise en œuvre d'actions de prévention, formation, de contrôles...

Le dispositif repose sur un guichet unique dont les missions ont été confiées à POLLENIZ, dans un partenariat avec l'ARS, la DRAAF, l'OFB et la DREAL. Un comité régional de suivi incluant organisations agricoles et associations environnementales en assure annuellement le suivi.

Les signalements pris en charge sont ceux liés à des situations d'épandage, agricole ou non agricole, de produits phytosanitaires ou de biocides, avec des atteintes observées à l'environnement ou des effets aigus constatés sur la santé.

Depuis 2021, plus de 80 signalements ont été pris en charge.

SOUTENIR LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT, ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES

Réduire l'impact environnemental des exploitations agricoles, reconquérir la qualité de l'eau, préserver la biodiversité

Chiffres clés 2022

Agriculture biologique

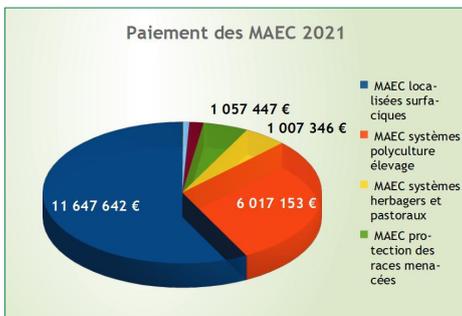
Paiement des aides 2021
(au 01/06/2022) :



- 17,5 M€ versés pour les aides à la conversion à 1 858 agriculteurs
- 8,2 M€ versés pour les aides au maintien en agriculture biologique à 1 239 agriculteurs
- 448 nouveaux contrats de conversion AB, déposés en 2021, ont été validés en 2022 et engagés pour 5 ans, pour un montant total de 14 M€ dont :
 - 7,5 M€ de FEADER
 - 1,5 M€ de l'État
 - 5 M€ de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Contractualisation de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

- 55 territoires ouverts à la contractualisation de MAEC (+ 4 par rapport à 2021)
 - 31 au titre de l'enjeu "biodiversité"
 - 23 sur l'enjeu "qualité de l'eau"
 - 1 pour le "maintien des prairies permanentes remarquables"
- Des contrats annuels ont également été proposés aux apiculteurs ainsi qu'aux éleveurs détenant des races menacées de disparition
- Près de 2 200 dossiers validés pour



la campagne 2022

- 19,7 M€ versés au titre de la campagne MAEC 2021

Préparation de la programmation de la PAC 2023-2027

A partir de 2023, l'État devient autorité de gestion pour les aides surfaciques du Plan stratégique national (PSN) telles que la conversion à l'agriculture biologique et les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) surfaciques. Ce sont les principaux outils contractuels permettant de réduire l'impact environnemental des exploitations agricoles.

La politique de soutien à la transition agro-écologique doit permettre de répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité (grandes zones de marais notamment), et de reconquête de la qualité de l'eau - seulement 11 % des cours d'eau sont en bon état.

Ainsi, la DRAAF avec l'ensemble de ses partenaires institutionnels et professionnels régionaux a construit une stratégie pour la mise en œuvre des MAEC surfaciques sur la programmation 2023-2027, présentée en commission régionale pour l'agro-environnement et le climat.

Pour contribuer à la mise en œuvre des stratégies régionales de préservation de la biodiversité et de gestion de l'eau, des zones prioritaires ont été définies pour les enjeux eau et biodiversité, ainsi que les mesures éligibles dans chacune de ces zones.

Fin août 2022, la DRAAF a lancé un appel à projets pour la conception des projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) de la campagne 2023. Avec 50 candidatures, les

opérateurs de territoire se sont largement mobilisés pour proposer des projets en cohérence avec la nouvelle stratégie régionale. En parallèle, un autre appel à projets a été lancé pour accompagner l'animation de ces futurs territoires ouverts à la contractualisation de MAEC. Plus de 950 k€ ont été engagés fin 2022 pour financer 27 projets d'animation.

Fin de la programmation MAEC 2014-2022

Les priorités de la campagne 2022 ont été la continuité des premières MAEC souscrites depuis 2015 et arrivant à échéance, et la poursuite de la reconquête de la qualité de l'eau dans le cadre du plan État/Région. Ainsi, 55 territoires ont été ouverts à la contractualisation : 31 territoires au titre de l'enjeu "biodiversité", 23 territoires sur l'enjeu "qualité de l'eau" et un territoire pour le "maintien des prairies permanentes remarquables". Des contrats annuels ont également été proposés aux apiculteurs ainsi qu'aux éleveurs détenant des races menacées de disparition.

Pour la campagne 2022, 2 200 exploitations ont prolongé leurs engagements pour une année supplémentaire (90 000 ha pour un budget de 15,4 M€), et 20 exploitations ont engagé de nouvelles parcelles pour 5 ans (2 400 ha pour un budget de 2,6 M€).

L'année 2022 était la dernière année de transition avant la prochaine programmation FEADER s'ouvrant en 2023.

"Plantons des haies"

La mesure "Plantons des haies" du Plan de relance est intégrée à l'appel à projets "Liger Bocage et agroforesterie", qui permet de coordonner les financements publics régionaux sur la thématique de la haie et de l'agroforesterie. 258 demandes de financement, portant sur la plantation de 270 km de haies et de 300 ha d'agroforesterie, ont été validées et engagées. Elles représentent un budget de 2,67 M€ dont 2,14 M€ de crédits France Relance.

Pour répondre aux demandes, le Conseil régional a décidé de cofinancer 113 dossiers par l'attribution d'une enveloppe de 530 K€ de FEADER.

Les départements de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire et de la Mayenne comptabilisent la grande majorité des dossiers et des plantations.

SOUTENIR LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT, ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES

Encourager l'innovation collective et la diffusion de pratiques agro-écologiques

Chiffres clés 2022



Le réseau GIEE

- 7 nouveaux collectifs et 4 émergents en 2022
- 36 GIEE en activité, 411 exploitations
- 15 structures d'animation

Ecophyto



- 17 collectifs DEPHY FERME, 200 exploitations
- 10 nouveaux groupes '30 000' et 7 émergents en 2022
- 35 groupes '30 000' en activité, 405 exploitations
- 13 structures d'animation

Retrouver ces collectifs :

<https://collectifs-agroecologie.fr/regions/pays-de-la-loire/>

Télédéclaration nitrates 2022

- 18 980 déclarations :
 - 73,1 % des exploitations
 - 82,5 % de la SAU de la région
- 72,8 % des déclarations transmises par un prestataire
- Pression totale de 150 uN/ha en moyenne régionale
 - 73u/ha en azote minéral
 - 77u/ha en azote organique



Le programme régional de développement agricole et rural

2022 marque la première année de mise en œuvre du 4^{ème} programme national de développement agricole et rural (PNDAR 2022-2027), décliné en régoïn via le PRDAR. Cette nouvelle programmation vise à intensifier la transition agroécologique en contribuant à la souveraineté alimentaire et à la résilience des exploitations aux aléas économiques, climatiques et sanitaires.

Le PRDAR des Pays de la Loire, coordonné par la Chambre régionale d'agriculture, comprend huit actions élémentaires pour contribuer aux enjeux de l'agriculture régionale :

- l'accompagnement de l'installation et la transmission,
- l'adaptation au changement climatique et son atténuation,
- l'accompagnement dans l'économie d'intrants et la préservation de la biodiversité,
- l'appui à la création de filières locales,
- l'appui à l'émergence d'innovations, à la production de références et au développement de l'agriculture numérique,
- l'accompagnement du développement de l'agriculture biologique,
- le développement structuré du service de remplacement des exploitants,
- la gouvernance du programme.

Pour l'année 2022, le budget du PRDAR s'élevait à 7,5 M€, dont 2,7 M€ de subvention État, répartis entre la Chambre régionale d'agriculture et ses 15 co-réalisateurs, dont l'ANEFA, la Coordination agrobiologique, les CUMA..

Les collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique

Trois dispositifs financés par des crédits publics accompagnent aujourd'hui les agriculteurs volontaires dans leur démarche de transition agroécologique :

- le dispositif DEPHY, centré en priorité sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et la limitation de leurs impacts. La troisième génération de projets quinquennaux a achevé sa première campagne culturale et mis en place ses premiers essais de réduction.
- les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE), dont la reconnaissance est accordée aux collectifs d'agriculteurs qui s'engagent dans la reconception de leurs systèmes selon une logique de triple performance économique, environnementale et sociale.
- le dispositif '30 000 fermes' créé en vue de massifier les pratiques économes en produits phytosanitaires capitalisées dans le dispositif DEPHY. Le renouvellement annuel du réseau, en 2022, pour une durée de 3 ans, a permis de maintenir la bonne dynamique suite à l'arrêt des 10 groupes retenus en 2018, avec 10 nouveaux groupes et 7 émergents.

La DRAAF assure l'animation des animateurs de ces collectifs : partage d'expériences et de savoir-faire, rencontres avec des enseignants et des animateurs de bassins versants, formation.



CalEpan, un outil de visualisation du calendrier d'interdiction des épandages d'engrais azoté

Elaboré par un groupe-projet constitué par la DRAAF, la DREAL et la DDTM 44 et déployé en octobre 2022 dans l'objectif d'améliorer le respect des mesures du programme d'action régional Nitrates, cet outil permet aux exploitants, aux conseillers agricoles et aux services de contrôle de connaître les périodes d'épandage autorisées par les programmes d'action nitrates en fonction de la nature de l'engrais et de la culture concernée.

Il est accessible en ligne à partir d'un ordinateur ou d'un smartphone à partir du lien <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/calepan/> ou du QR code



SOUTENIR LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT, ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES

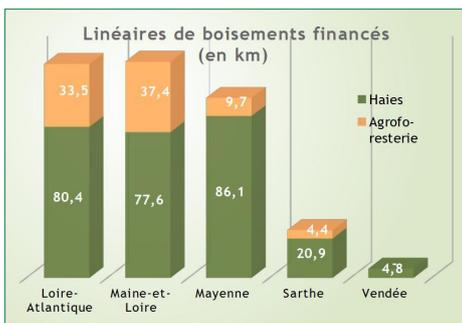
Mettre en oeuvre la politique forestière et développer la filière forêt-bois dans le cadre d'une gestion durable

Chiffres clés 2022

- 401 000 ha de forêts (15 % de la surface régionale), en progression de 74 000 ha en 30 ans.

Les aides forestières

- 1 838 ha reboisés sur la période 2015-2022
 - . programme Dynamic Bois : 732 hectares reboisés depuis 2017
 - . plan de développement rural régional (PDRR) : 887 ha reboisés depuis 2015
 - . plan de relance : 219 ha reboisés depuis 2021.



Données programme Liger bocage 2022

- Desserte forestière : 18 nouvelles places de dépôt et de retournement financées en 2022, permettant la mobilisation de 50 000 m³ de bois dans les 10 ans suivant leur création, soit le volume le plus fort de ces 10 dernières années.
- Stratégies locales de développement forestier : 9 nouveaux dossiers (nouvelles tranches) ont été financés en 2022.

Ces dispositifs d'aides sont instruits par la DRAAF de manière mutualisée pour les 5 départements de la région.



Campagne nationale de prévention des incendies 2022

Politique forestière

Plusieurs actions du programme régional de la forêt et du bois (PRFB) sont désormais mises en œuvre : finalisation du schéma régional de gestion sylvicole (SRGS), qui doit permettre de disposer de documents de gestion plus opérationnels, visites à mi-parcours des plans simples de gestion (PSG) par le Centre régional de la propriété forestière, financement du renouvellement de peupleraies (fonds Région), développement de gestions groupées (via les groupements d'intérêt économique et environnemental forestier), poursuite de la charte "Mobilisons la forêt pour l'avenir", développement des stratégies locales de développement forestier.

A la suite de l'avis favorable du préfet, le SRGS a fait l'objet, à partir de la fin de l'année, d'une consultation du public, préalable à l'approbation du ministre en début d'année 2023.

Le suivi réglementaire

La validation des aménagements forestiers des forêts publiques et des plans simples de gestion (PSG), comme leur application, ont fait l'objet d'un suivi rigoureux pour s'inscrire dans les objectifs des documents de cadrage validés au niveau régional (PRFB en particulier).

Le plan de contrôle régional, par les priorités qu'il fixe, permet de mener une politique de contrôles qui ne soit pas seulement coercitive. C'est ainsi que le dépôt de nombreux avenants ou renouvellements de PSG a été observé, faisant suite aux contrôles d'application des PSG initiaux menés par la DRAAF et les DDT(M). Cela a permis de renforcer la qualité de ces documents de gestion durable et la pertinence des choix de gestion sylvicole retenus.

Les contrôles forêt/bois mis en œuvre :

- contrôles de PSG (de mise en œuvre, contrôles de second niveau sur nouveaux PSG, avis sur nouveaux PSG ou avenants),
- contrôles NIMP 15 (sécurité sanitaire des bois d'emballage),
- contrôles RBUE (règlement bois de l'Union Européenne),



- contrôles des ressources génétiques forestières,
- missions de surveillance de la santé des forêts.

Les incendies de forêt

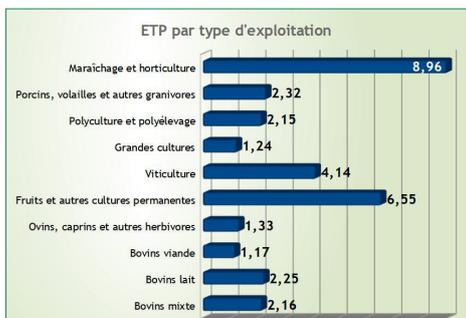
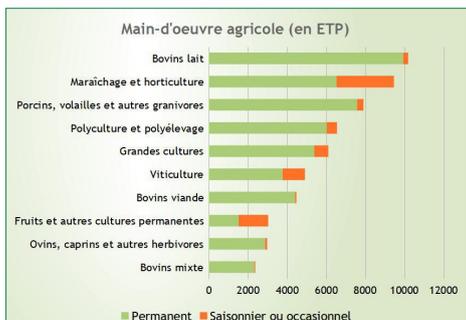
Les conditions inédites et combinées de sécheresse et de canicule ont particulièrement impacté la forêt ligérienne en 2022, avec plus de 2 200 ha de forêt incendiés, dont un cas de 1 287 ha d'un seul tenant à Beaugé-en-Anjou (49). La DRAAF a coordonné, en lien avec les préfetures et les DDT(M) et avec l'appui de l'Office national des forêts, les mesures de restriction mises en place durant l'été dans les départements, en fonction de l'évolution du risque incendie.

À la suite d'un retour d'expérience partagé par les acteurs de la filière, l'élaboration d'un plan interdépartemental de protection des forêts contre l'incendie a été initiée. La méthodologique d'élaboration de ce plan, proposée par la DRAAF en lien avec la DREAL, a été validée par les préfets de département à l'automne; le comité régional de la forêt et du bois a approuvé les feuilles de route des groupes de travail thématiques chargés d'élaborer ce plan interdépartemental d'ici l'été 2023.

PRODUIRE DE LA CONNAISSANCE AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Connaître pour agir

Chiffres clés 2022



Sources : Agreste - Recensements agricoles 2020



Entre 2021 et 2022, le prix moyen annuel du poireau bio centre ouest se maintient (1,66 €/kg) alors qu'il perd 25 centimes au niveau national (1,71 €/kg).

A 0,96 €/kg, le prix moyen annuel du poireau conventionnel expédition Nantes perd 10 centimes/kg en un an.

L'enquête "pratiques culturelles en grandes cultures"

Cette enquête répond à une demande d'Eurostat et la dernière édition a été collectée en 2018. La collecte a mobilisé 40 enquêteurs et l'ensemble de l'équipe du pôle "Enquêtes" sur 4 mois pour 2102 questionnaires dans 1953 exploitations. Les résultats contribuent notamment à établir les indices de fréquence de traitement (IFT) par culture.

Les enquêtes "Cheptels" et "Terres labourables"

L'enquête "Cheptels" se collecte en mai (porcins au 1^{er} mai) et en novembre (porcins, caprins et ovins au 1^{er} novembre). Sont collectés les effectifs par catégorie d'animaux et par type d'élevage, et la production laitière annuelle caprine et ovine

En Pays de la Loire, en novembre 2022, 764 élevages ont été interrogés : 60% porcins, 31% caprins, 9% ovins. En 2021, les cheptels sont estimés à 1,48 million de porcins, 130 000 ovins et 187 000 caprins.

La collecte de "Terres labourables" vise à estimer les rendements des grandes cultures et les prévisions des surfaces de la récolte suivante. L'enquête de novembre 2022 (1218 exploitations) a mis en évidence une forte hausse de la surface en colza et une quasi-stagnation de la superficie globale en céréales à paille d'hiver.

Intégration des données du recensement agricole 2020 (RA 2020) à la statistique agricole annuelle (SAA)

Les résultats définitifs du RA 2020 ont été publiés en avril 2022. La SAA - millésime 2020 (surfaces et rendements, effectifs animaux par espèce, par région et département) a été actualisée au vu des résultats du recensement. La SAA 2021 provisoire est disponible sur le site [Agreste](https://www.agreste.fr), tandis que les données 2010 à 2019 sont en cours de recalcul selon les concepts et les nomenclatures 2020 pour permettre des comparaisons dans la durée.

Conjoncture : une année hors norme

Au printemps, le gel affecte plus les vignes que les vergers, diminuant sensiblement le potentiel de production de Muscadet. Les chaleurs caniculaires de l'été réduisent le développement des prairies, les rendements des grandes cultures, l'offre de légumes. Avec la guerre en Ukraine et la modification de la réglementation sur les emballages, les coûts de production s'envolent sans qu'il soit possible de répercuter la totalité de ces hausses aux clients. Dans les secteurs bovin et porcin, la production en baisse favorise des cours élevés. Le secteur de la volaille est lui particulièrement affecté par les épisodes successifs d'influenza aviaire.



Le suivi statistique de l'agriculture biologique

Depuis juillet 2020, les centres RNM¹ d'Angers-Tours et de Nantes réalisent une enquête auprès des metteurs en marché des fruits et légumes biologiques au stade expédition sur le bassin centre-ouest. Initialement en test, elle est depuis 2022 diffusée en accès libre sur le site [internet du RNM](https://internet.rnm.fr). Une vingtaine de produits sont suivis de façon hebdomadaire au niveau régional. Les informations recueillies au niveau régional alimentent également l'enquête "Expéditions bio" nationale (une soixantaine de produits).

La comparaison des cotations expéditions bio régionales, bio nationales et conventionnelles région nantaise pour le poireau montre une saisonnalité des prix similaire, avec des prix plus élevés pendant la période primeurs de juin à fin août.

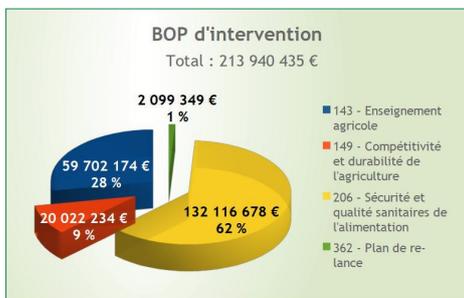
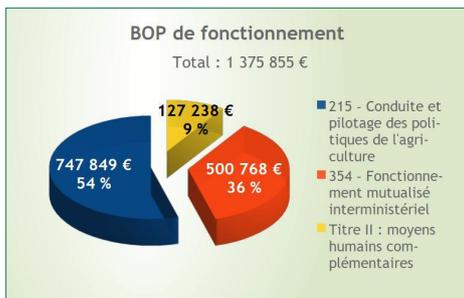
¹ Réseau des nouvelles des marchés

ANIMER LA COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL, VALORISER LES COMPÉTENCES ET MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE

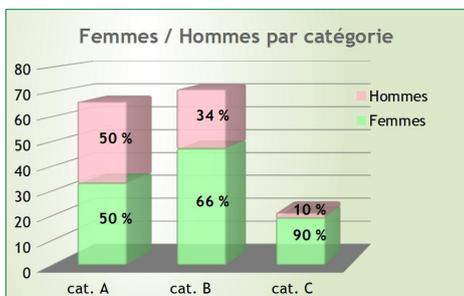
Assurer le fonctionnement humain, budgétaire et logistique des services, promouvoir et mettre en oeuvre la modernisation de l'action publique

Chiffres clés 2022

Crédits gérés par la DRAAF



Effectifs de la DRAAF



La DRAAF renoue en 2022 avec son assemblée générale, centrée sur son projet de service

Bilan budgétaire

Le budget DRAAF réalisé en 2022 est de 215,316 M€ (dépenses d'interventions et de fonctionnement).

Le secteur "Alimentation" (BOP 206) a été multiplié par 11 par rapport à 2021, marquant ainsi l'engagement de l'État dans l'appui à la filière avicole touchée par la grippe aviaire.

Ressources humaines

Au 31 décembre 2022, la DRAAF comptait 158 agents administratifs et techniques (164 en 2021 et 168 en 2020) dont 99 femmes (63 %) et 59 hommes (37 %). La moyenne d'âge augmente à 53 ans.

La DRAAF a enregistré (hors mouvements internes) 17 arrivées et 23 départs, soit un taux de rotation de 12 % (7 % en 2021).

La DRAAF a mis en place et ouvert la campagne de télétravail pérenne à compter du 1^{er} septembre 2022, une campagne facilitée par la dématérialisation via l'application Démarches-simplifiées, et pilotée par le pôle Informatique. 93% des agents pratiquent désormais le télétravail.

Le secrétariat général de la DRAAF a continué à accompagner les secrétariats généraux communs départementaux (SGCD) dans les procédures RH, avec le soutien de la Mission d'appui aux personnes et aux structures (MAPS) Ouest du ministère de l'agriculture et

de la souveraineté alimentaire.

Le centre de prestations comptables mutualisé (CPCM) a particulièrement accompagné les services prescripteurs dans les procédures comptables et financières, notamment pour la gestion des aides de crise. La crise de l'IAHP a ainsi mobilisé fortement le pôle budgétaire et le CPCM, afin d'engager les crédits d'indemnisation avant la fin de l'année.

Le pôle Informatique a mené à bien le projet de changements de serveurs et a travaillé pour la mise en oeuvre à court terme du Wifi et du système de visio légère.

Enfin, les travaux se sont poursuivis sur le site d'Angers, notamment pour la création d'un nouveau laboratoire et la mise en sécurité des espaces communs. Un espace d'accueil aménagé et conforme à l'accueil des personnes en situation de handicap a été validé.

Formation des personnels

42 actions de formation ont été mises en oeuvre par la délégation régionale en 2022, pour un total de 345 journées-stagiaires DRAAF dispensées (hors enseignement agricole et SGCD).

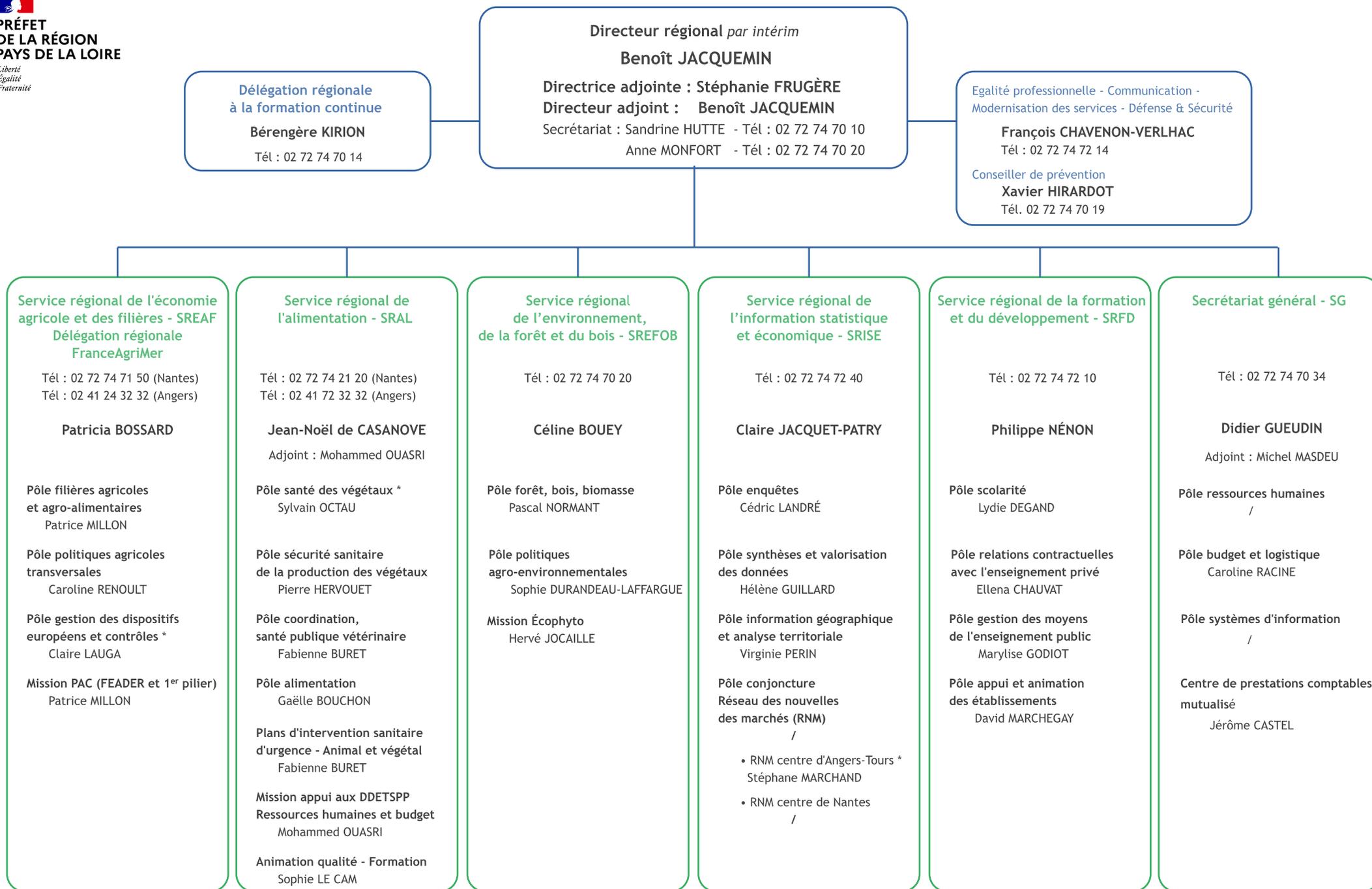
La délégation régionale formation continue des Pays de la Loire est l'une des délégations les plus dynamiques de France à hauteur des 138 000 euros (BOP 215) qui lui sont attribués, en hausse de 48,4% par rapport à 2021.

Les élections professionnelles

Les élections professionnelles pour le renouvellement des représentants des personnels ont largement mobilisé, tout au long de l'année et plus particulièrement lors du scrutin, les services de la DRAAF :

- le pôle RH pour les personnels de la DRAAF, en vue de gérer les élections à 6 nouveaux comités sociaux d'administration (CSA), nationaux et régionaux, et à 6 commissions paritaires,
- le service de l'enseignement agricole (SRFD) pour les personnels de droit public des établissements d'enseignement publics et privés, pour près de 1700 agents concernés par 3 CSA et un comité consultatif de niveaux national et régional, 7 commissions paritaires.

Nouveauté pratique, le vote électronique généralisé s'est caractérisé par un accès simplifié à l'outil en ligne, et des synthèses des résultats très rapides.



mis à jour le 01/03/2023

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire

Site de Nantes : 5 rue Françoise Giroud - CS 67516
44275 NANTES cedex 2
Tél : 02 72 74 70 00 Fax : 02 72 74 70 01

* Site d'Angers : 10 rue Le Nôtre - CS 74414
49044 Angers cedex 1
Téléphone : 02 41 72 32 32

courriel : draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr
www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

LA "FERME PAYS DE LA LOIRE" : UNE AGRICULTURE TRÈS DIVERSIFIÉE

4^{ème} rang des
régions agricoles
françaises

1^{ère} région
production de
viande bovine

3^{ème} région
productrice de
lait de vache

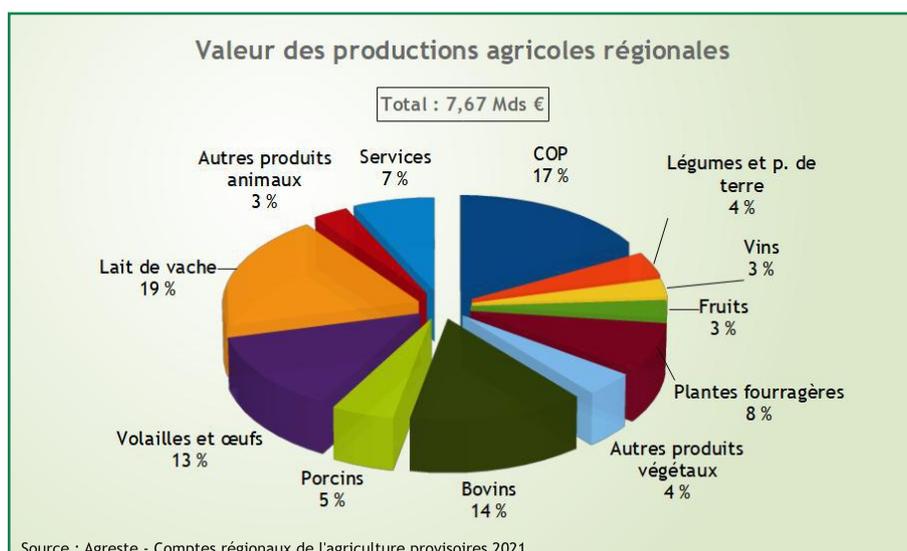
6^{ème} région
en surfaces
de légumes

2^{ème} région
productrice de
viande de volailles
et d'oeufs

1^{ère} région
productrice de
viande de lapin

2 190 000 ha
de surface
agricole utile
68 % du territoire
régional

32 300 ha
de vignes



38% de la SAU
régionale
en céréales et
oléo-protéagineux

26 400
exploitations
agricoles
dont
4 200 en bio

4^{ème} région
pour l'installation
aidée de jeunes
agriculteurs

5^{ème} région
pour l'emploi
agricole
58 260 actifs

159 productions
sous signe officiel
de qualité et de
l'origine

Biens et services
produits
agricoles :
7,67 Mds €
agro-alimentaires :
13 Mds €

15%
de la surface
régionale couverte
de forêts

814
établissements
agro-alimentaires
52 300 salariés